

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 28/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151218-lmc190735-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 18 décembre 2015

**POLITIQUE D05 PILOTER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES  
ET GARANTIR LA BONNE GOUVERNANCE DU DÉPARTEMENT**

**COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DE LA COMMISSION  
DES FINANCES, DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET GÉNÉRALES  
ET DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DES AFFAIRES RURALES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 2 avril 2015 arrêtant la composition des commissions réglementaires du Conseil départemental des Yvelines,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide qu'à compter de la date de la présente délibération :

- I – La Commission des Finances, des Affaires européennes et générales est composée de :

Christine BOUTIN  
Pierre FOND  
Maire-Célie GUILLAUME  
Guy MULLER  
Karl OLIVE  
Laurent RICHARD  
Yann SCOTTE  
Yves VANDEWALLE

- II – La Commission de l'Aménagement du territoire et des Affaires rurales est composée de :

Nicole BRISTOL  
Olivier de LA FAIRE  
Josette JEAN  
Didier JOUY  
Michel LAUGIER

Alexandra ROSETTI  
Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

- Dit qu'il n'y a pas de modification de la composition des autres commissions réglementaires.